

**Fiche de Données de  
Sécurité**  
**Insecticide Professionnel  
Prêt à Utiliser Bug-X®  
PRO®**



1. Identification			
Nom du produit	Insecticide Professionnel Prêt à Utiliser Bug-X® PRO®		
Code du produit	5182050, 5182060		
Numéro d'homologation	28290 LOI P.A.		
Autres moyens d'identification			
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Insecticide. Pas recommandé pour toute autre utilisation non mentionnée sur l'étiquette ou dans la fiche technique du produit.		
Fabricant	Premier Tech Home & Garden Inc 1, avenue Premier Rivière-du-Loup (Québec) G5R 6C1 CANADA  Tél. (418) 863-7878 <a href="http://www.pthomeandgarden.com">www.pthomeandgarden.com</a>	Fournisseur	
Numéro de téléphone en cas d'urgence	1-844-475-1262		

2. Identification des dangers	
Résumé	Ce produit n'est pas réglementé selon la Loi sur les produits dangereux du Canada (LPD) et le Règlement sur les produits dangereux (RPD) DORS/2015-17 (ou SIMDUT 2015). <b>GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.</b> Ne pas ingérer. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition cette FDS ou l'étiquette. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
<b>SIMDUT 2015/SGH/OSHA HCS 2012</b>	
	Sensibilisation cutanée (Catégorie 1)
<b>Non réglementé par le SIMDUT 2015</b>	
<b>ATTENTION</b>	
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée	
P261 : Éviter de respirer les vapeurs et les aérosols.	
P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.	
P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.	
P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.	
P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.	
P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.	
P501 : Éliminer le contenu et le récipient dans une agence agréée d'élimination chimique conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.	

### 3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Perméthrine	52645-53-1	0.2 %
Tétraméthrine	7696-12-0	0.2 %

### 4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie cutanée	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie oculaire	Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau et donner 1 à 2 verres d'eau. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison.
Autre	Aucune information supplémentaire.
Symptômes	Le contact direct peut causer une irritation temporaire des yeux. Peut causer une réaction allergique de la peau.
Note au médecin	Appliquer un traitement symptomatique et de soutien.

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Utiliser un agent extincteur approprié pour les feux environnants.
Dangers spécifiques du produit	Aucune information supplémentaire.
Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet).
Précautions spéciales pour les pompiers	Aucune information supplémentaire.

### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
Précautions relatives à l'environnement	Éviter que le produit pénètre dans les égouts et le rejet dans l'environnement.
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Bien aérer l'endroit. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) et mettre dans un contenant de récupération approprié. Terminer le nettoyage en rinçant à l'eau la surface contaminée.

### 7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Utiliser dans un endroit bien aéré. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs ou les aérosols. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Après usage, se laver les mains avec de l'eau et du savon.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de	Conserver le contenant proprement étiqueté bien fermé dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Tenir à l'écart de la nourriture et de la boisson. Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur. Tenir à l'abri du gel.

toutes incompatibilités éventuelles	
Température de stockage	5 à 40°C (41 à 104°F)

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

<b>Danger immédiat pour la vie ou la santé</b>	Aucune valeur de DIVS n'est rapportée.
<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du travailleur aux contaminants en suspension dans l'air.
<b>Mesures de protection individuelle</b>	
<b>Yeux</b>	En milieu de travail, porter des lunettes de protection avec écrans latéraux. S'il y a risque de contact avec les yeux, porter des lunettes anti-éclaboussures.
<b>Mains</b>	En cas de contact prolongé avec la peau porter des gants de néoprène ou de nitrile. Les gants jetables de nitrile peuvent aussi être utilisés. Cependant, jeter les après usage unique.
<b>Peau</b>	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur.
<b>Voies respiratoires</b>	Une protection respiratoire n'est pas requise en usage normal. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA.
<b>Pieds</b>	Non requis en usage normal.



Lunettes de sécurité



Gants jetables de nitrile

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>État physique</b>	Liquide	<b>Inflammabilité</b>	Ininflammable
<b>Couleur</b>	Blanc laiteux	<b>Limite d'inflammabilité</b>	N.Dis.
<b>Odeur</b>	De perméthrine	<b>Point d'éclair</b>	>93.3°C (199.9°F) Coupe fermée
<b>Seuil olfactif</b>	N.Dis.	<b>Température d'auto-inflammation</b>	N.Dis.
<b>pH</b>	5 à 7	<b>Sensibilité aux charges électrostatiques</b>	N.Dis.
<b>Point de fusion</b>	0°C (32°F)	<b>Sensibilité aux chocs et/ou à la friction</b>	N.Dis.
<b>Point de congélation</b>	0°C (32°F)	<b>Densité de vapeur</b>	N.Dis. (Air = 1)
<b>Point d'ébullition</b>	N.Dis.	<b>Densité relative</b>	1.00 à 1.01 kg/L (Eau = 1)
<b>Solubilité</b>	Partiellement miscible dans l'eau	<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	N.Dis.
<b>Taux d'évaporation</b>	N.Dis.	<b>Température de décomposition</b>	N.Dis.
<b>Tension de vapeur</b>	N.Dis.	<b>Viscosité</b>	7 cSt @ 25°C (77°F)

% en poids de volatilité	N.Dis.	Masse moléculaire	N.Dis.
COV (g/L)	N.Dis.	% Volume volatil (COV)	N.Dis.
COV (lbs/gal)	N.Dis.	% Poids volatil (COV)	N.Dis.
N.Dis.: Non disponible    S.O.: Sans Objet    N.Det.: Non déterminé    N.Ét.: Non établi			

## 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucune réactivité anticipée.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une réaction dangereuse ne se produira pas. Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Aucune signalée.
Matériaux incompatibles	Aucune substance n'est répertoriée.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition.

## 11. Données toxicologiques

Mesures numériques de la toxicité	Perméthrine	Ingestion	806 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	2.3 mg/l/4h	Rat	CL50
			0.485 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	>2000 mg/kg	Lapin	DL50
	Tétraméthrine	Ingestion	>4640 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	>2.5 mg/l/4h	Rat	CL50
	Peau	>2000 mg/kg	Lapin	DL50	
Voies d'exposition probables	Peau, yeux, inhalation.				
Effets retardés, immédiats et chroniques	<b>Voie oculaire</b>	Le contact direct peut causer une irritation temporaire des yeux.			
	<b>Voie cutanée</b>	Le contact prolongé avec la peau peut provoquer des rougeurs et une légère irritation.			
	<b>Voie respiratoire</b>	Aucun effet négatif attendu.			
	<b>Voie orale</b>	Faible degré de toxicité aiguë.			
	<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Peut causer une réaction allergique de la peau. La perméthrine (CAS no 52645-53-1) est un sensibilisant cutané possible chez les animaux et les humains. Il peut provoquer une dermatite qui peut être de nature allergique. Les personnes souffrant de troubles cutanés préexistants peuvent être plus sensibles aux effets de cet agent. Ce produit n'est pas un sensibilisant respiratoire.			
	<b>Classification CIRC / NTP</b>	Aucun ingrédient n'est répertorié.			
	<b>Cancérogénicité</b>	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0,1% ne sont pas classés comme cancérogènes par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.			
	<b>Mutagène</b>	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0,1% ne sont pas connus pour causer des effets mutagènes.			
	<b>Toxicité sur la reproduction</b>	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0,1% ne sont pas connus pour causer des effets sur la reproduction.			
	<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Aucun organe cible n'a été répertorié.			
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b>	Aucun organe cible n'a été répertorié.				
Effets d'interaction	Aucune information disponible.				

Autres informations	Aucune information supplémentaire.
---------------------	------------------------------------

## 12. Données écologiques

Toxicité écologique	Poisson - Truite arc-en-ciel - Oncorhynchus mykiss	CL50	0.00062-0.314 mg/L; 96 h (CAS no 52645-53-1)
	Invertébré aquatique - Daphnia magna (eau douce)	CE50	0.000039-0.0072 mg/L; 48 h (CAS no 52645-53-1)
	Algue verte - Skeletonema costatum - Inhibition de la croissance	CE50	0.068 mg/L; 96 h (CAS no 52645-53-1)
	Abeille	DL50	0.00019 mg/Bee-Abeille (CAS no 52645-53-1)
	Poisson - Cyprinus carpio - Carpe	CL50	0.095-0.16 mg/L; 96 h (CAS no 7696-12-0)
	Poisson - Truite arc-en-ciel - eau douce	CL50	0.021 mg/L; 96 h (CAS no 7696-12-0)
	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel	CL50	0.0037 mg/L; 96 h (CAS no 7696-12-0)
	Invertébré aquatique - Daphnia magna (Grande Daphnie)	CE50	0.011 mg/L; 48 h (CAS no 7696-12-0)
Persistance	Aucune information disponible.		
Dégradabilité	Aucune information disponible.		
Potentiel de bioaccumulation	Aucune information disponible.		
Mobilité dans le sol	Aucune information disponible.		
Autres effets nocifs	Toxique pour les poissons et autres organismes aquatiques, les abeilles, les oiseaux et les insectes utiles. Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.		

## 13. Données sur l'élimination

Contenant	 <p>Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.</p>
-----------	---

## 14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN N/A
Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé par le TMD (Canada) et le 49 CFR DOT (USA).
Dangers environnementaux	Contient des ingrédients qui sont des polluants marins.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Aucune information disponible.
<b>TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada &amp; US DOT)</b>	
Classe(s) relative(s) au transport	Non réglementé
Groupe d'emballage	Non réglementé
Guide des mesures d'urgence 2020	<a href="#">N/A</a>
<b>IMO/IMDG - Transport Maritime International</b>	
Classification	Non réglementé

**IATA - Association Aérienne internationale de Transport****Classification** Non réglementé

La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.

**15. Informations sur la réglementation****PRODUIT ANTIPARASITAIRE**

Le Canada a des exigences environnementales précises concernant la manutention, l'utilisation et l'élimination de ce produit antiparasitaire, lesquelles sont indiquées sur l'étiquette du produit.

**Renseignements concernant la Règlement sur les produits dangereux :**

Ce produit a été classé selon la Loi sur les produits dangereux (LPD) modifiée et les critères de danger du Règlement sur les produits dangereux (RPD); la fiche de données de sécurité contient toute l'information prescrite par le RPD.

**Renseignements concernant la Loi sur les produits dangereux :**

Les produits antiparasitaires, au sens du paragraphe 2 (1) de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA), sont exclus de l'application de la Loi sur les produits dangereux (en d'autres termes, les produits antiparasitaires sont exemptés de l'étiquetage des fournisseurs et des exigences de la Loi sur les produits dangereux en matière de FDS et règlements). Ce produit a été volontairement classé selon la norme SIMDUT 2015.

**Numéro d'homologation en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires : 28290**

Lire l'étiquette approuvée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires avant d'utiliser ou de manipuler ce produit antiparasitaire.

Cette substance chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujettie à certaines exigences en matière d'étiquetage de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA). Ces exigences diffèrent des critères de classification et des données sur les dangers requises pour les fiches de données de sécurité (FDS) compatibles avec le SGH. L'information suivante sur les dangers doit figurer sur l'étiquette des produits antiparasitaires.

**Mentions de danger sur l'étiquette en vertu de la LPA :**

ATTENTION.  
POISON.  
IRRITANT OCULAIRE.  
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI.  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DE COMPAGNIE.

**Différence entre la FDS et l'étiquette antiparasitaire de la LPA**

Étiquette LPA		FDS SIMDUT 2015/SGH	
<b>Symbole(s)</b>		<b>Pictogramme(s)</b>	 <b>Non réglementé par le SIMDUT 2015</b>
<b>Mot(s) d'avertissement</b>	Attention Poison	<b>Mention d'avertissement</b>	ATTENTION
<b>Déclaration de danger</b>	POISON. IRRITANT OCULAIRE.	<b>Mention de danger</b>	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

**Autres réglementations**

**HMIS**      **NFPA**

● Health  
● Flamability  
● Reactivity  
○ Protective Equipment



## 16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ)	Premier Tech Home & Garden Inc 2024-07-19
Version	02
Autres informations	<p>RÉFÉRENCES :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- The National Center for Biotechnology Information, National Institutes of Health (NIH), U.S. National Library of Medicine, <a href="https://pubchem.ncbi.nlm.nih.gov">https://pubchem.ncbi.nlm.nih.gov</a></li><li>- European Chemical Agency ECHA, <a href="http://echa.europa.eu/fr/information-on-chemicals">http://echa.europa.eu/fr/information-on-chemicals</a></li><li>- SAgE Pesticides, CRAAQ, Effets toxiques des matières actives, <a href="https://www.sagepesticides.qc.ca/Recherche/RechercheMatiere">https://www.sagepesticides.qc.ca/Recherche/RechercheMatiere</a></li></ul> <p>ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists AIHA: American Industrial Hygiene Association HMIS: Hazardous Materials Identification System NFPA: National Fire Protection Association OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA) NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health NTP: National Toxicology Program RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec) CIRC: Centre international de recherche sur le cancer DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé SGH: Système général harmonisé SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min) VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée</p>
Produit par	<p>Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis, ni le fournisseur susmentionné, ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.</p>



Une vision globale de la prévention!